

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

†οΧΗΛΣ† | ΗΣΥΟΣΘ
οΙΘΟΣΧΗ | †ΙΘοΕ†



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

Les mesures

prises par le Royaume du Maroc pour
faire face aux répercussions sanitaires,
économiques et sociales de la
propagation du Covid-19

A travers les réponses du Chef du Gouvernement

Saad Dine EL OTMANI

aux questions relatives à la politique générale au Parlement

Séance du 13 avril 2020 à la chambre des représentants

Séance du 21 avril 2020 à la chambre des conseillers

Sommaire

1. Préambule	4
1.1. Cohésion nationale sous la conduite de SM Le Roi, que Dieu le préserve	5
1.2. Mobilisation nationale exemplaire	6
1.3. Contribution généralisée des fonctionnaires	7
1.4. Mesures préventives urgentes et sans précédent.....	7
1.5. Système intégré de gouvernance pour la gestion de la crise	8
1.6. Forte mobilisation gouvernementale.....	9
2. La situation épidémiologique dans notre pays	9
2.1. Présentation de la situation.....	9
2.2. Communication permanente et transparence	10
2.3. Respect des dispositions du confinement sanitaire	10
2.4. Obligation de port du masque	11
3. Mesures sanitaires	12
3.1. Surveillance et veille épidémiologique	12
3.2. Renforcement des capacités du système de santé national	13
3.3. Système de prise en charge des cas infectés	14
3.4. Appui permanent au secteur de la santé	14
4. Mesures d'accompagnement de l'état d'urgence sanitaire	15
4.1. Poursuite de l'enseignement à distance	15
Secteur de l'Education Nationale.....	15





Secteur de la Formation Professionnelle	16
Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	16
4.2. Continuité des prestations des services publics	16
Mesures préventives au profit du personnel	17
Développement des prestations numériques pour le travail à distance	17
Accélération de la transition numérique	18
4.3. Approvisionnement des marchés en produits de base	18
4.4. Les masques, les produits de nettoyage et de stérilisation.....	19
Réglementation des prix.....	19
Encouragement de la production locale	19
4.5. Adaptation des transports publics à la situation épidémiologique	19
5. Mesures sociales	20
5.1. Réforme des dispositifs d'appui social	20
5.2. Mesures au profit des salariés	20
5.3. Soutien des ménages opérant dans le secteur informel	21
5.4. Situation des catégories précaires	21
Enfants en situation précaire	22
Personnes affectées et en situation de handicap	22
Personnes en situation de rue	23
Personnes âgées	23
Femmes en situation difficile	23
5.5. Protection de la santé des détenus dans les établissements pénitentiaires	24
GRACE ROYALE	24
Mesures préventives	24
5.6. La situation des citoyens à l'étranger	25
Les citoyens bloqués à l'étranger	25
Les marocains résidant à l'étranger	25

6. Mesures économiques	26
6.1. Répercussions sévères sur l'économie nationale	26
6.2. Solidarité et espoir	27
6.3. Appui des finances publiques et maintien des grands équilibres	27
Rationalisation des dépenses publiques	28
Recours au financement extérieur.....	28
Adaptation du système bancaire	29
6.4. Mesures au profit des entreprises	30
Allègement des charges	30
Soutien à la trésorerie des entreprises	30
Soutien de l'investissement et facilitation de l'accès aux marchés.....	31
Facilitation des prestations numériques au profit des entreprises	31
Veille au maintien de la bonne gouvernance des entreprises.....	32
7. Conclusion	32



1. Préambule

Le Royaume du Maroc vit, à l'instar de nombreux pays de la planète, une conjoncture particulière suite à la propagation du Coronavirus « Covid-19 ». Cette conjoncture est sans précédent, et requiert du gouvernement et de l'ensemble des forces vives de la Nation -Parlement, majorité et opposition, syndicats et organisations professionnelles, médias et intellectuels, société civile et citoyens- un haut niveau de patriotisme et d'engagement, de solidarité et d'entraide, ainsi que de l'innovation pour vaincre ce virus et faire face à ses répercussions.

Pour sa part, le gouvernement est mobilisé, sous la conduite éclairée de SM Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, pour assumer sa responsabilité entière, en tant qu'équipe unie, et entreprendre ce que nécessite la situation comme mesures et décisions, de façon énergique et ordonnée.

Il va sans dire que nous vivons une situation inédite marquée par des répercussions sanitaires, sociales et économiques sans précédent, à l'international et aux plans régional et national, ce qui place l'humanité entière face à des questions, qui demeurent sans réponse sur le plan scientifique, ayant trait à la nature du virus, à son mode de propagation et à ses répercussions actuelles et futures à différents niveaux.

Face à cette réalité, nous devons d'observer la plus grande humilité, en veillant à respecter les spécialités et à assurer un suivi de près des progrès et des évolutions scientifiques.

Nous sommes confrontés à la pression du temps, mais également à celle de la multiplication des fronts et des grands défis survenus de manière concomitante qui affectent une frange de nos citoyens, particulièrement ceux qui ont dû cesser leurs activités et se retrouvent ainsi sans ressources de subsistance, mais également nombre d'entreprises nationales et, par ricochet, nos équilibres macro-économiques.

Face à cela, notre pays a dû prendre une série de mesures urgentes et proactives, pour contenir la propagation du virus.

Le Royaume du Maroc a ainsi été parmi les premiers pays à prendre des mesures préventives et à imposer l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national. Ce faisant, et conformément aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, notre pays placé en tête de ses priorités la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens, tout en prenant en considération l'impératif de soutenir les catégories fragiles affectées par cette pandémie et en s'attachant à limiter son impact négatif sur la situation économique du pays.

1.1. Cohésion nationale sous la conduite de SM Le Roi, que Dieu le préserve

Ces mesures qui ont pu distinguer notre pays et lui permettre d'être au niveau des exigences de cette conjoncture ont été prises conformément aux Directives de SM Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, et sous Sa supervision directe et ce, depuis l'apparition de la pandémie au niveau mondial, et avant l'enregistrement des premiers cas positifs dans notre pays. Sa Majesté avait ainsi donné ses Hautes instructions afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre notre pays à l'abri, y compris l'organisation de l'opération de retour des marocains de la ville chinoise de Wuhan. Sa Majesté a également ordonné la création d'un fonds spécial pour faire face aux répercussions de cette pandémie, initiative royale qui a été l'occasion pour le peuple marocain de faire montre, une nouvelle fois, de ses valeurs authentiques à travers le grand élan spontané de contribution à ce fonds par les différentes institutions publiques, les forces vives du pays (partisanes, syndicales et médiatiques, société civile et monde associatif), les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens. Ceci aura certainement un effet positif pour limiter l'impact de cette épidémie, et je saisis cette occasion pour appeler à la poursuite de la part de tous de cet élan national de solidarité.

Cette conjoncture exceptionnelle a été une nouvelle occasion qui a permis d'exprimer l'unanimité de toutes les forces vives de la Nation et leur mobilisation derrière SM Le Roi que Dieu le préserve, comme cela s'est avéré de tous temps, et particulièrement quand il s'agit des intérêts suprêmes de la patrie et des citoyens.

Ces circonstances ont également été une occasion pour démontrer les valeurs civilisationnelles profondes du peuple marocain, celles de la solidarité et de l'entraide dans les moments difficiles, cohésion qui a été saluée par de nombreuses tribunes médiatiques internationales.

Cet élan de solidarité a été élargi au Continent africain à travers l'initiative de SM Le Roi Mohammed VI, à travers la proposition du le Souverain visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner les pays africains dans les différentes phases de leur gestion de la pandémie et pour un partage des expériences et des bonnes pratiques, pour faire face à l'impact sanitaire, économique et social de cette pandémie.

Cette initiative conforte le leadership africain de SM Le Roi et s'inscrit en droite ligne de la stratégie volontariste du Royaume à l'égard du Continent africain, et en cohérence avec sa vision de la solidarité africaine. Elle a été saluée par nombre de leaders africains et a recueilli leur adhésion, tout comme le Parlement Panafricain qui a salué SM le Roi pour son initiative visant à partager le savoir et la technologie avec le reste du Continent.



1.2. Mobilisation nationale exemplaire

Parallèlement à cette unanimité nationale, la majorité des citoyennes et des citoyens ont fait preuve d'un haut niveau de conscience, de discipline, de respect des dispositions de l'état d'urgence sanitaire, de confiance en les institutions et de coopération avec les autorités publiques. Cette mobilisation doit cependant se poursuivre, avec davantage d'implication et d'engagement de tous afin de remporter ensemble notre bataille contre cette pandémie.

Dans le cadre de cette bataille, Les cadres de la Santé dans le secteur public, civils et militaires, et dans le secteur privé se trouvent en première ligne et ont sacrifié leur bien-être et leur salubrité pour protéger le pays et leurs compatriotes contre cette épidémie.

Il en est de même des Forces Armées Royales, la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale, les Forces Auxiliaires, la Protection Civile, les autorités locales et les élus, qui veillent, chacun depuis sa position, à préserver l'ordre public, à faire appliquer sur le terrain les dispositions de l'état d'urgence sanitaire, et ce avec professionnalisme et compétence, dans le respect de la loi.

Dans ce même cadre, la coopération existante entre les autorités locales et les conseils des régions et des autres collectivités territoriales dans la lutte contre la pandémie est exemplaire.

Les services communaux d'hygiène et leur personnel déploient, pour leur part, des efforts colossaux et travaillent nuit et jour pour désinfecter et stériliser les services publics, les hôpitaux, les rues et les espaces publics.

C'est également le cas de l'ensemble des cadres pédagogiques et administratifs qui ont contribué à la réussite de l'opération de dispense des cours à distance, ainsi que l'ensemble du personnel des services publics et de tous les professionnels qui s'acquittent de leur devoir envers le citoyen et veillent à la continuité des prestations de base.

Dans ce même cadre, les entreprises se sont mobilisées pour mettre à disposition des produits d'hygiène et de prévention, ainsi qu'à toutes les potentialités novatrices de notre pays qui ont mis en place des solutions pour répondre au besoin en certains équipements médicaux.

Pour sa part, le pouvoir judiciaire contribue, dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, à endiguer la propagation de cette pandémie et à sanctionner tous ceux qui contreviennent aux dispositions législatives en relation avec cette situation.

Dans ce cadre de cet élan de solidarité et de mobilisation nationales, les partis politiques, les centrales syndicales et des organisations de la société civile ont fait preuve d'une forte implication dans ce combat et de leur interaction positive avec l'ensemble des décisions prises par notre pays sous la conduite éclairée de SM Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve.

Les médias nationaux ont également joué un grand rôle en matière de sensibilisation, de diffusion de l'information et d'interaction avec les décisions publiques et contribuer à la lutte contre les fausses informations.

Il est évident qu'à côté des catégories citées ci-dessus, de nombreux soldats de l'ombre accomplissent, chacun depuis sa position, des rôles essentiels pour faciliter les conditions de vie en cette conjoncture exceptionnelle.

1.3. Contribution généralisée des fonctionnaires

A cet égard, il y a lieu de rappeler la décision du gouvernement portant contribution des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités territoriales, et des salariés des établissements publics au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, à hauteur de 3 jours de travail sur 3 mois (avril, mai, juin).

Cette décision vient en application de l'article 40 de la Constitution, en vertu duquel « tous supportent solidairement et proportionnellement à leurs moyens, les charges que requiert le développement du pays et celles résultant des calamités et des catastrophes naturelles », et en réponse à la volonté des syndicats les plus représentatifs de se mobiliser et de s'engager dans la dynamique de soutien et de solidarité.

Cela atteste une nouvelle fois l'esprit de patriotisme des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités territoriales et des salariés des établissements publics, illustré par leur élan suite à cette décision, sachant que nombre d'entre eux avait contribué avec des montants bien supérieurs à celui évoqué par la circulaire.

1.4. Mesures préventives urgentes et sans précédent

Le gouvernement a dès le début, et sur Hautes instructions royales, adopté une approche participative visant à mobiliser et unifier les rangs pour garantir une adhésion nationale à la lutte contre cette pandémie.

Dans ce cadre, il a été procédé à la fermeture aux voyageurs des espaces aérien et maritime marocains, à l'annulation des rencontres et manifestations sportives, culturelles et artistiques, à la suspension des cours présentiels dans les écoles et universités, à la fermeture provisoire des mosquées, à la suspension des audiences dans les différents tribunaux du Royaume, ainsi qu'à plusieurs autres mesures décidées par les autorités compétentes dans les domaines du transport public et la fermeture des établissements publics dont l'ouverture n'est pas indispensable.

Le gouvernement a également adopté le décret-loi 2.20.292 du 23 mars 2020 (dans le cadre de l'article 81 de la Constitution), portant sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration, conformément aux dispositions de l'article 21 de la constitution qui engagent les autorités publiques à œuvrer en vue de garantir la sécurité de la population à travers le territoire national, dans le cadre du respect des libertés et des droits de l'Homme.



Ce décret-loi a constitué le fondement juridique pour instituer l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national, à travers le décret 2.20.293 du 24 mars 2020 portant annonce de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du coronavirus Covid-19.

Il y a lieu à ce propos de saluer l'interaction positive de l'honorable institution législative à travers les commissions spécialisées dans les deux chambres du parlement, ce qui a permis de mettre en œuvre à temps le décret-loi précité et toutes les autres mesures y afférentes.

1.5. Système intégré de gouvernance pour la gestion de la crise

Le gouvernement s'est mobilisé, sous la conduite éclairée de SM Le Roi que Dieu le préserve, pour prendre toutes les mesures et décisions nécessaires afin de faire face aux défis concomitants que pose cette pandémie et ses répercussions négatives sur une partie de citoyennes et de citoyens amenés à arrêter leur travail, ainsi que sur nombre d'entreprises nationales, sur l'économie nationale et les finances publiques.

Afin de garantir une gestion efficace de la crise, le gouvernement a adopté un système de gouvernance visant la convergence et la cohérence de l'action de l'ensemble des intervenants, ainsi que la complémentarité des interventions des différentes autorités et départements concernés et ce, à travers les mécanismes suivants :

- Un comité de pilotage pour assurer le suivi de la situation épidémiologique et prendre les mesures nécessaires. Il comprend notamment les départements de la Santé et de l'Intérieur, la Gendarmerie Royale, les services de santé militaire et la Protection Civile.
- Un comité scientifique et technique national auprès du ministère de la Santé, chargé du suivi des aspects médicaux et scientifiques relatifs à cette pandémie et d'apporter l'assise médicale et scientifique spécialisées aux décisions du gouvernement et d'accompagner les évolutions rapides de la situation épidémiologique.
- Un comité de veille économique qui comprend plusieurs départements ministériels, au côté des représentants du secteur bancaire et financier, et des opérateurs économiques, et qui est chargé d'étudier les répercussions de la pandémie sur les plans économique et social et de proposer des solutions à cet effet.

Il a également été procédé à la mise en place de cellules de veille au niveau des différents départements ministériels, pour assurer le suivi à tous les niveaux des répercussions de cette pandémie et les traiter.

A côté de ces instances, le conseil du gouvernement a tenu ses réunions, avec une cadence plus soutenue, afin d'assurer un suivi

rapproché, prendre les décisions nécessaires et accompagner la mise en œuvre des différentes mesures décidées.

1.6. Forte mobilisation gouvernementale

Il a également été procédé à la mise en place de cellules de veille au niveau des différents départements ministériels, pour assurer le suivi à tous les niveaux des répercussions de cette pandémie.

Le gouvernement veille en outre à assurer un suivi permanent en tenant plusieurs réunions du Conseil de gouvernement pour faire le point sur l'évolution de la situation épidémiologique, prendre les décisions nécessaires et accompagner la mise en œuvre des différentes mesures décidées.

La situation inédite que nous vivons requiert des réponses inédites et la conjugaison des efforts de tous, avec le souffle patriotique pour faire face aux défis majeurs et simultanés qui affectent aujourd'hui des franges de nos concitoyens, nombre d'entreprises, ainsi que l'économie nationale et les finances publiques.

Il sera passé en revue dans la suite de ce document les différentes mesures prises par les autorités publiques pour faire face à l'impact sanitaire, social et économique de cette pandémie, en commençant par un aperçu sur la situation épidémiologique dans notre pays.

2. La situation épidémiologique dans notre pays

2.1. Présentation de la situation

Alors que nous vivons la cinquième semaine de l'état d'urgence sanitaire, les statistiques de ce mardi 21 avril à 10H00 font état de 3186 cas d'infection confirmés et de 144 personnes décédées, que nous implorons le très haut d'avoir en sa sainte miséricorde et dont nous présentons nos condoléances attristées aux familles. Par ailleurs, 359 personnes infectées ont pu à ce jour guérir totalement, alors que 14018 cas ont été écartés, les analyses ayant démontré l'absence totale d'infection au coronavirus. Il est à préciser que les cas en situation critique sont actuellement au nombre de 79, dont 19 cas seulement sont sous respirateur artificiel.

En dépit de l'augmentation relative du nombre de cas enregistrés au cours des derniers jours, notre pays, Dieu soit loué, maîtrise la situation épidémiologique, grâce aux mesures préventives qui ont été prises et qui ont permis d'éviter le pire des scénarios, celui de l'élargissement de la sphère de la contamination, même si nous ne sommes pas encore sortis de la zone de danger.

Sur la base de considérations scientifiques objectives, et au regard de la situation épidémiologique dans notre pays et de son évolution, il était nécessaire de prolonger l'état d'urgence sanitaire afin de maîtriser davantage la propagation de l'épidémie et de contrôler



la situation.

Les chiffres enregistrés jusqu'à présent confirment la pertinence des mesures préventives anticipées qui ont été prises par notre pays au moment opportun, afin de limiter la sphère de propagation du virus. Au regard de l'expérience d'autres pays, où la pandémie s'est déclarée avant le Maroc, il apparaît que le timing de l'adoption du confinement sanitaire a un grand impact sur la vitesse et l'acuité de la propagation du virus et, partant, sur le nombre de morts. Nous espérons, avec la poursuite de l'application rigoureuse et responsable des dispositions du confinement sanitaire, pouvoir bientôt recueillir les fruits de cette approche.

Il est entendu que l'évolution des cas demeure jusqu'à présent moyenne et nous en sommes encore au deuxième stade, grâce aux efforts consentis par tous. Cependant, notre pays a connu récemment une mutation épidémiologique du virus, passant des cas importés à plus de 82% de cas locaux, en plus du fait de nombreux foyers découverts sont de nature familiale, dus notamment à certaines manifestations familiales où les mesures de prévention ne sont pas respectées.

2.2. Communication permanente et transparence

Concernant la communication gouvernementale autour de l'évolution de la situation épidémiologique dans notre pays et ses répercussions économiques et sociales, que le gouvernement est absolument attaché à la transparence à l'égard des citoyens, duquel il s'acquitte en toute responsabilité, guidé en cela par les Hautes instructions royales, les engagements internationaux du pays, sa crédibilité et son rayonnement.

A cet égard, le gouvernement communique en permanence avec les citoyens à travers des communiqués de presse, des interviews sur les chaînes de radio et de télévision et les réseaux sociaux. Il a également été procédé à la mise en ligne d'un portail officiel permettant aux citoyens de suivre l'évolution de la situation, ainsi que les mesures décidées, en plus de l'organisation quotidienne d'un point de presse pour les journalistes et les médias nationaux.

2.3. Respect des dispositions du confinement sanitaire

Il est un fait que la majorité des marocains se conforment aux dispositions du confinement sanitaire et coopèrent parfaitement à ce niveau, sachant qu'il s'agit en premier lieu de l'intérêt du citoyen, de sa famille, de son environnement et de la patrie en général. Et bien entendu, les autorités et différents organes auxquels incombe la mission de faire respecter ces dispositions s'acquittent pleinement de leur mission et en totale abnégation.

Dans les cas d'infraction aux impératifs du confinement sanitaire, évidemment les dispositions la loi s'appliquent, à travers l'inter-



pellation des personnes en infraction aux dispositions de l'état d'urgence sanitaire, et une partie des interpellés sont déférées devant le parquet.

De son côté, la présidence du ministère public a annoncé que depuis le 24 mars, date d'entrée en vigueur de l'état d'urgence et jusqu'au 17 avril, les parquets ont poursuivi 25857 personnes en infraction à ses dispositions, dont 1566 ont été présentées aux tribunaux en état d'arrestation. Parmi les personnes poursuivies, 2593 l'ont été pour non-respect du port masque.

Dans le cadre de la lutte contre les « fake news », les parquets ont ouvert 93 enquêtes judiciaires, à l'issue desquelles 70 personnes ont été poursuivies, dont 19 en état d'arrestation.

Ces infractions, interpellations et jugements sont motivées par le fait que les autorités publiques et judiciaires ne doivent pas être laxistes à l'égard du non-respect de la loi et ce, pour faire aboutir le confinement sanitaire et respecter ses dispositions, dans l'intérêt de la patrie et des citoyens.

2.4. Obligation de port du masque

Il y a lieu de préciser que l'obligation de port du masque n'a pas été instaurée lors du début de la pandémie. La majorité des cas étaient alors importés et pouvaient être détectés aisément, tout comme leur environnement, de l'avis des spécialistes nationaux et internationaux, l'OMS en tête.

De grands changements sont survenus par la suite, imposant un changement d'approche, avec l'instauration de l'obligation du port du masque :

- Au niveau de la situation épidémiologique dans notre pays, des évolutions inquiétantes sont survenues, les cas locaux étant devenus majoritaires avec l'apparition de foyers familiaux ;
- Au niveau scientifique, de nouvelles études ont mentionné la possibilité du maintien du virus dans l'air un certain temps après éternuement d'une personne infectée
- Le gouvernement a ainsi veillé à assurer la disponibilité des masques en quantités suffisantes, avant d'instaurer l'obligation de leur port.

Et après avoir reçu des plaintes concernant la difficulté d'accès des citoyens à ce produit lors des premiers jours, le gouvernement a veillé à accélérer le processus de distribution et à l'adapter en y intégrant les officines pharmaceutiques. Dès lors, les masques produits localement ont été rendus disponibles et à des prix convenables, et répondant aux critères de qualité normalisés par les autorités.



3. Mesures sanitaires

A cet égard, SM Le Roi, que Dieu le préserve, Chef suprême et Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Royales, a pris la décision historique de placer la médecine militaire aux cotés de la médecine civile dans la lutte contre cette épidémie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. C'est là une nouvelle illustration de la mobilisation permanente et de l'entraide, qui caractérisent notre pays sous la conduite éclairée de SM le Roi que Dieu le préserve.

En matière sanitaire, une batterie de mesures ont été prises touchant les volets de la surveillance et la veille, du renforcement des capacités du système national et de la prise en charge des cas atteints par le virus.

3.1. Surveillance et veille épidémiologique

Notre pays dispose depuis septembre 2019 d'un système de veille épidémiologique, à travers un centre national et des centres régionaux des opérations d'urgence en santé publique, un système mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du « plan national de la santé 2025 ».

Ce système effectue en permanence les missions de veille sanitaire et d'alerte précoce pour faire face aux éventuelles épidémies et autres urgences de Santé publique, quelle qu'en soit l'origine, y compris la réalisation d'exercices de simulation. Il assure la gestion des épidémies et autres urgences de santé publique, notamment celles liées aux maladies infectieuses lorsqu'elles surviennent, et prépare la riposte aux menaces pour la santé publique engendrées par les situations d'exception et les catastrophes.

Grace à ce système, le Maroc a pu :

Elever le niveau de vigilance au niveau du centre national des opérations d'urgence en santé publique, dès l'annonce des premiers cas en Chine ;

- Elaborer et diffuser le plan national de surveillance et de riposte à l'infection par le coronavirus ;
- Surveiller et assurer le suivi de la situation épidémiologique internationale ;
- Evaluer quotidiennement le risque ;
- Le renforcement du système national de veille épidémiologique des infections respiratoires aiguës ;
- La mise en œuvre des centres d'appel permettant de déclarer les cas probables ;
- La mise en place d'un programme de formation des cadres de la santé au niveau des régions et provinces ;

- L'augmentation progressive de la cadence des analyses de laboratoire, à travers l'élargissement du réseau des laboratoires équipés à cet effet. Actuellement 2000 analyses sont effectuées chaque jour.

3.2. Renforcement des capacités du système de santé national

Les efforts ont été conjugués pour augmenter la capacité des structures d'accueil, à travers la mise en place et l'équipement d'hôpitaux militaires de campagne et d'autres auxquels ont contribué les collectivités territoriales, qui sont venus s'ajouter aux structures d'accueil dédiées à la prise en charge des malades atteints du coronavirus, ce qui a permis de :

- Préparer 47 unités hospitalières dédiées aux personnes atteintes du coronavirus, disposant de 1826 lits dans un premier temps, pouvant être renforcés en fonction du degré de propagation de l'épidémie dans chaque région ;
- Mobilisation de 1214 lits de réanimation dans les hôpitaux publics (371 lits dans les CHU), dont 800 lits sont prêts à accueillir les malades (ils ont accueilli jusqu'à présent 80 malades, dont 29 cas dans un état critique)
- Engagement des propriétaires des cliniques privées à mobiliser 504 lits supplémentaires pour la réanimation, avec leurs staffs et équipements ;
- Mobilisation d'un staff de médecins réanimateurs de 985 personnes ;
- Mise à contribution de 177 hôtels et centres touristiques dans 38 villes pour une capacité de plus de 7600 lits pour l'accueil gratuit des cas probables dans le cadre du confinement sanitaire, ainsi que certains professionnels de la santé et des sécuritaires à titre préventif pour eux et leurs familles.

En outre, de nouveaux espaces ont été équipés pour accueillir les personnes infectées, il s'agit de :

- La mise en place et l'équipement de deux hôpitaux militaires de campagne, l'un à Benslimane d'une capacité d'accueil de 260 lits et l'autre à Nouaceur d'une capacité de 200 lits.
- Constriction d'un hôpital de campagne provisoire consacré aux malades atteints par le coronavirus à l'Office des foires et des expositions de Casablanca, sur 20.000 mètres carrés pour une capacité de 700 lits.
- Conformément aux hautes instructions royales relatives au renforcement des capacités du système de santé national en vue de lui permettre de faire face à la pandémie du coronavirus, une enveloppe de 2 milliards de Dh a été allouée du fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus, pour couvrir les dépenses relatives notamment à :
- L'achat des dispositifs médicaux et équipements des hôpitaux (1000 lits de réanimation, 550 respirateurs et autres



appareils) ;

- L'achat des dispositifs nécessaires aux analyses (100.000 kits de prélèvement et 100.000 kits de test) ;
- L'achat des médicaments ;
- Le renforcement des moyens de fonctionnement du ministère de la Santé.

Parallèlement, les ressources humaines nécessaires ont été mobilisées au profit des centres de santé accueillant les cas.

En vue de simplifier les procédures d'acquisition de ces dispositifs, le gouvernement a promulgué un décret portant simplification des procédures d'exécution des dépenses pour le ministère de la Santé, en exception des dispositions du décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

3.3. Système de prise en charge des cas infectés

Le secteur de la santé a veillé, dès l'apparition de la pandémie dans notre pays, à organiser les opérations d'intervention des équipes médicales aux différents stades d'infection. On peut citer à ce titre les mesures suivantes :

- L'adoption d'un protocole thérapeutique la prise en charge des cas infectés, après sa validation par le comité scientifique et technique national ;
- La mise en place d'un plan organisationnel pour la prise en charge des cas probables et des cas confirmés dans les établissements de santé ;
- La mise à niveau des laboratoires nationaux, civils et militaires, pour diagnostiquer l'infection ;
- L'amélioration des conditions d'accueil et de restauration, notamment après l'intervention de SM Le Roi, que Dieu le préserve, pour assurer la bonne prise en charge des personnels de la santé et des malades.

3.4. Appui permanent au secteur de la santé

Ces mesures s'ajoutent aux engagements pris dans le cadre du programme gouvernemental au profit du secteur de la santé, qui constitue une priorité nationale. Le gouvernement a veillé au cours des trois dernières années à opérer des augmentations successives du budget de la santé, qui a augmenté de 33% entre 2017 et 2020, passant de 14 milliards de Dh à 18,7 milliards de Dh en 2020, parallèlement à l'amélioration de l'encadrement médical et paramédical, par l'allocation de 4000 postes budgétaires annuellement depuis 2018. En plus de cela, le gouvernement a consenti un effort considérable pour créer des centres hospitaliers et renforcer leur capacité d'accueil.

4. Mesures d'accompagnement de l'état d'urgence sanitaire

4.1. Poursuite de l'enseignement à distance

Suite à la suspension des cours, lundi 16 mars, dans l'ensemble des établissements d'enseignement publics et privés, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour assurer l'enseignement à distance, au moyen de plateformes électroniques et grâce à une forte implication des cadres de pédagogiques et des techniciens.

Ces efforts viennent donner une forte impulsion à l'insertion des nouvelles technologies dans le processus pédagogique en tant que soutien et levier des cours présentiels. Il faut souligner que durant cette courte période, les équipes pédagogiques ont pu développer davantage de contenus numériques que ce qui a été fait au cours de 10 années.

Les équipes sont à pied d'œuvre pour développer, diversifier et généraliser ce processus, et afin de pallier à toute carence qui pourrait résulter de l'enseignement à distance, des séances de soutien seront organisées immédiatement après la reprise des cours à l'issue desquelles seront programmées les épreuves d'examen.

■ Secteur de l'Education Nationale

La mise en œuvre de l'opération d'enseignement à distance a été entamée dès le 16 mars 2020 à travers la plateforme électronique « TelmidTICE », qui offre des contenus numériques sélectionnés couvrant l'ensemble des cycles, des niveaux et des matières fondamentales. La plateforme offre ainsi 4500 contenus numériques pour une moyenne d'utilisateurs de 600.000 par jour.

Les chaînes du pôle public ont pour leur part été mises à contribution pour diffuser des cours filmés ce qui a permis de couvrir tous les niveaux depuis la première année du primaire, jusqu'à la deuxième année du baccalauréat, afin que les cours puissent profiter à tous les élèves, particulièrement en milieu rural où 91 % de la population est équipée de téléviseurs. Un total de 71 séances sont diffusées chaque jour et 1931 cours ont été diffusés jusqu'au 19 avril 2020, répartis sur quatre chaînes nationales.

Afin de permettre aux enseignants de communiquer en direct avec leurs élèves, le service participatif intégré dans le système « Mas-sar » a été lancé, lequel a pu totaliser 723.966 classes virtuelles créées pour l'enseignement public et plus de 105.316 pour le privé. Le nombre d'utilisateurs de ce service a atteint 79.969 enseignants et 195.488 élèves au 21 avril, sachant que ces chiffres évoluent quotidiennement.



■ Secteur de la Formation Professionnelle

Une série de mesures a permis d'assurer la formation à distance, de manière intégrée, dont :

- La mise en place de vecteurs numériques pour les classes virtuelles qui peuvent être téléchargés par les stagiaires à travers les comptes qui leur ont été assignés dès le 19 mars ;
- La mise à disposition des contenus de formation nécessaires sur la plateforme électronique pour toutes les filières et tous les niveaux ;
- La dispense des cours à distance pour les établissements privés de formation professionnelle et mise en place d'un guide pour la formation professionnelle privée à distance, solution qui est destinée à quelque 82.000 stagiaires.

A la date du 7 avril 2020, 8836 classes virtuelles ont été créées et 83.356 cours à distance dispensés, soit l'équivalent de 228.946 heures de cours.

■ Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Les établissements universitaires ont veillé à permettre aux étudiants de poursuivre leurs cours à travers :

- Les portails et les sites web des établissements universitaires, les plateformes d'enseignement supérieur non affiliées aux universités et les établissements de l'enseignement supérieur privé ;
- La mise à contribution de plateformes numériques interactives ;
- La radio et la télévision.

Concernant la recherche scientifique et technologique, le gouvernement a lancé un programme de soutien relatif au coronavirus, doté de 10 millions de DH, en vue de mobiliser les équipes de chercheurs marocains afin de développer rapidement des projets de recherche relatifs à ce virus et créer un environnement de recherche multidisciplinaire pouvant contribuer au traitement de crises dues aux épidémies.

4.2. Continuité des prestations des services publics

Le décret-loi relatif à l'état d'urgence sanitaire a stipulé la continuité des prestations des services publics de base. Le gouvernement a pris une batterie de mesures et de décisions visant à assurer cette continuité, tout en préservant la sécurité et la santé des personnels des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises publiques.

■ Mesures préventives au profit du personnel

Le gouvernement a émis une circulaire stipulant la prise des mesures nécessaire pour protéger contre la propagation du virus au sein des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises publiques, aux niveaux central, régional et provincial.

Il s'agit notamment de :

- Limiter la tenue des réunions en veillant à réduire le nombre des participants, en ayant recours autant que possible aux nouvelles technologies de communication ;
- Veiller autant que possible à fournir des prestations en ligne ;
- Organiser les opérations d'accueil des usagers dans les cas nécessaires, dans le strict respect des mesures préventives décidées par les autorités ;
- Mettre en place, en cas de besoin, un système d'alternance pour la présence des personnels, sans que cela impacte négativement la bonne marche du service ;
- Suspension de la tenue des audiences dans les différents tribunaux à partir du 17 mars, en coordination avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la présidence du ministère public, et ce à l'exception de certaines audiences ;
- Suspension du décompte des délais légaux au cours de l'état d'urgence sanitaire, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret-loi, à l'exception de certains cas.

Ces mesures ont été prises parallèlement à des opérations de sensibilisation et à la généralisation de l'équipement des services publics en dispositifs et produits de stérilisation et d'hygiène.

En rapport avec cette situation, et du fait de difficultés d'organisation, le gouvernement a décidé de reporter tous les concours de recrutement à la fin du confinement sanitaire. Les concours dont les résultats finaux ont été annoncés, constituent par contre un acquis pour les lauréats, dont la situation administrative sera régularisée ultérieurement.

■ Développement des prestations numériques pour le travail à distance

Conformément aux mesures préventives et du fait du risque que présente l'usage des supports papier, une série de prestations administratives numérique a été développée par l'Agence de Développement Digital, dont :

- Le portail du bureau d'ordre digital qui permet le dépôt contre récépissé des correspondances administratives ;
- Le guichet électronique pour le courrier administratif, qui permet aux administrations de gérer leurs correspondances



aux niveaux central et déconcentré ;

- Le parapheur électronique qui permet aux administrations affiliées la totale dématérialisation des documents administratifs, la signature électronique et la gestion des workflows.

■ Accélération de la transition numérique

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur de la transition numérique des prestations administratives, le gouvernement veillera à accélérer le processus d'approbation du projet de loi relatif à l'administration numérique, qui prévoit la restructuration des prestations administratives dans le sens d'une meilleure complémentarité et d'échange de données, en plus de conférer une force légale aux décisions et mesures numériques.

Afin de développer et d'encadrer le télétravail, le gouvernement planche actuellement sur conception d'une vision globale, qui comprendra également les aspects juridiques et organisationnels nécessaires.

4.3. Approvisionnement des marchés en produits de base

Parallèlement à la poursuite du soutien à l'économie nationale à travers l'appui à la consommation qui est à la base de la demande intérieure, le gouvernement a veillé à accompagner l'offre afin de garantir l'approvisionnement des marchés du Royaume, en accordant la priorité aux denrées nécessaires pour les familles marocaines, en procédant à des contrôles réguliers pour empêcher toute hausse injustifiée des prix, ainsi que les pratiques monopolistiques.

La commission ministérielle en charge de cet aspect veille régulièrement à suivre l'état d'approvisionnement des marchés et à contrôler la qualité, tout comme les services du ministère de l'Agriculture qui contrôlent les prix et l'approvisionnement en produits de base, particulièrement les produits alimentaires. Des communiqués sont régulièrement publiés à ce sujet.

Afin de garantir un approvisionnement régulier des marchés nationaux en certains produits de base, et prenant en considération la baisse de la production du fait de la conjoncture internationale et nationale marquée par la pandémie du coronavirus, une série de décrets ont été adoptés, portant sur la suspension de la perception des droits de douane sur le blé et certaines légumineuses. Le gouvernement a également veillé à assurer l'approvisionnement régulier des marchés en gaz butane.

Ces mesures ont effectivement pu garantir l'approvisionnement régulier des marchés en produits de base, et assurer l'autosuffisance évitant ainsi les ruées qui sont survenues de façon sporadique antérieurement du fait de fausses informations, étant rappelé que les autorités de tutelle veillent à protéger les consommateurs et garantir le fonctionnement normal des marchés.

4.4. Les masques, les produits de nettoyage et de stérilisation

■ Réglementation des prix

L'intensification de la demande des produits médicaux et paramédicaux, notamment les produits de nettoyage et de stérilisation, a entraîné une hausse des prix. Le gouvernement est intervenu pour fixer leurs prix, pour mettre un terme à la spéculation et au monopole, à travers le plafonnement des prix des stérilisateur alcooliques, mais également des masques de protection, tout en subventionnant ces prix. Parallèlement, les masques médicaux et liquides de stérilisations ont été assujettis à une autorisation d'exportation, afin de donner la priorité aux besoins nationaux.

■ Encouragement de la production locale

Le secteur industriel a été mobilisé pour produire les produits de stérilisation et les équipements médicaux de protection, à travers l'aménagement et l'équipement en un temps record (1 semaine) d'une unité de production d'éthanol, qui était à l'arrêt depuis longtemps suite à un incendie. Depuis le 22 mars, la capacité de production de cette unité est de 240 hectolitres par jour.

Les industriels du secteur du textile ont également été mobilisés pour produire des masques non tissés en quantités suffisantes, ce qui a permis une moyenne de production de quelque 5,6 millions d'unités par jour. Ceci a mis à la disposition de tous les citoyens des produits désinfectants et des masques de protection à des prix à la portée de tous.

D'autre part, de nombreuses compétences marocaines ont été mobilisées pour développer des respirateurs artificiels 100 % marocains.

4.5. Adaptation des transports publics à la situation épidémiologique

Des mesures préventives ont été prises dans le sens de la protection des usagers, à travers la réduction de 50 % de la capacité de transport des taxis et l'engagement des autobus de transport urbain et des rames de tramway à ne pas dépasser la capacité fixée au nombre de places assises disponibles.

Une large opération de nettoyage et de stérilisation réguliers des transports publics a été lancée, en coopération avec les collectivités territoriales, comprenant rames de tramway, autobus et toutes les catégories de taxis.



5. Mesures sociales

SM le Roi Mohammed VI, commandeur des croyants, a donné ses ordres pour la suspension des loyers, tout au long de la période de l'Etat d'urgence sanitaire, des commerces et magasins Habous dédiés au commerce, aux métiers, aux services ainsi qu'aux logements Habous. Une décision qui s'inscrit dans le cadre de la haute sollicitude dont le Souverain entoure les franges de la population affectées par les conséquences de l'épidémie.

Les efforts du gouvernement ont pour leur part été axés lors de cette conjoncture exceptionnelle, dans le cadre d'une vision solidaire, sur les catégories vulnérables et précaires qui ont pâti de manière immédiate des répercussions négatives de la pandémie.

Ainsi, et sur la base des propositions du comité de veille économique, le gouvernement a pris une série de mesures au profit des salariés et des entreprises, notamment les PME et les TPME, ainsi que les professions libérales qui sont confrontées à des difficultés du fait de cette pandémie. Le gouvernement a également pris une série de décisions visant à soutenir les familles œuvrant dans le secteur informel et affectées par cette situation.

5.1. Réforme des dispositifs d'appui social

En relation avec la question des aides directes aux ménages nécessiteux, il est à souligner que le gouvernement s'attelle depuis une année à élaborer un important chantier relatif aux mécanismes des aides sociales. Le chantier comprend nombre de projets structurants, notamment en ce qui concerne l'organisation et la rationalisation des mécanismes d'aide directe et l'amélioration de leur gouvernance, à travers un meilleur ciblage et le traitement des déficits qui touchent le régime Ramed, mis en évidence par des études. A cet effet, le gouvernement avait déposé auprès de votre honorable institution le projet de loi 72.18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres.

5.2. Mesures au profit des salariés

Le comité de veille économique a proposé deux mesures principales au profit des salariés :

- Allocation d'une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2000 dirhams, au profit des salariés, des personnes recrutées par contrat d'insertion, des marins pêcheurs, en arrêt d'activité, travaillant pour des entreprises affiliés à la CNSS qui sont en difficulté et déclarés au mois de février 2020. Cette indemnité porte sur la période du 15 mars au 30 juin 2020 (l'indemnité

portant sur la période du 15 mars au 31 mars a été fixée à 1000 Dh). A ce jour, 810.155 salariés et 132.225 entreprises ont été inscrites, dont 716.225 salariés en ont bénéficié.

- Ces salariés pourront également bénéficier des allocations familiales et des prestations de l'AMO au titre de la même période.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement a adopté le projet de loi 25.20 édictant des mesures exceptionnelles en faveur des employeurs affiliés à la CNSS et de leurs employés déclarés, qui pâtissent des répercussions de la propagation de la pandémie du Covid-19. Ce texte a été adopté par la Chambre des conseillers et est soumis à la chambre des députés pour parachever le processus d'adoption.

Il est à souligner que le gouvernement entend également, à travers ces mesures, soutenir les entreprises en difficulté, afin de préserver les emplois et éviter des pertes d'emploi pour raison économique.

5.3. Soutien des ménages opérant dans le secteur informel

A l'instar des salariés, le gouvernement a décidé d'apporter un soutien à cette catégorie, en deux étapes :

- Première étape : les ménages Ramedistes opérant dans l'informel qui n'ont plus de revenus du fait du confinement obligatoire. La distribution des aides a effectivement commencé le lundi 6 avril 2020. Les bénéficiaires ont effectivement commencé à percevoir cette aide, et grâce à la conjugaison des efforts de tous, la moyenne quotidienne des bénéficiaires a atteint 200.000 personnes et l'accent sera mis désormais sur la couverture des zones rurales au moyen d'agences mobiles
- Deuxième étape : concerne les ménages non-ramedistes, opérant dans l'informel qui ont perdu leurs revenus à cause du confinement. Es déclarations relatives à cette catégorie ont commencé à être réceptionnées à partir du 10 avril 2020 à travers une plateforme électronique dédiée. A l'issue de la période de réception des demandes, la remise effective des aides débutera au cours des prochains jours.

Les aides ont été fixées pour les deux catégories comme suit :

- 800 dirhams pour les ménages de deux personnes ou moins ;
- 1000 dirhams pour les ménages formés de trois à quatre personnes ;
- 1200 dirhams pour les ménages de plus de quatre personnes.

5.4. Situation des catégories précaires



Contrairement aux cas aisés et à une partie des classes moyennes, notamment celles qui disposent de revenus stables à travers des salaires et autres, une partie des citoyennes et citoyens se sont malheureusement retrouvés du jour au lendemain sans revenu de subsistance. La situation est d'autant plus dramatique quand il s'agit de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de malades chroniques.

C'est pour ces catégories que le gouvernement veille à redoubler d'efforts afin d'alléger le fardeau et ce à travers une batterie de mesures, dont :

■ Enfants en situation précaire

Un plan d'action pour la protection des enfants en situation précaire contre la contagion au coronavirus a été élaboré. Il comprend des prestations d'urgence destinées notamment aux enfants des établissements de protection sociale et aux enfants se trouvant à la rue. Il s'agit d'une série de mesures visant notamment à :

- Renforcer les prestations de proximité à travers un appui aux projets des associations visant à traiter les répercussions sociales en période de confinement sanitaire ;
- Mettre ne place des mécanismes de veille et de suivi pour la protection des enfants contre la violence ;
- Assurer un soutien psychologique aux enfants au sein des établissements de protection sociale.

■ Personnes affectées et en situation de handicap

En plus des mesures prises par certaines administrations au profit de leurs salariés en situation de handicap, les parties concernées ont également veillé à :

- Mettre en place des cellules de communication, d'information et d'orientation dans le cadre du programme « Rafiq » à la disposition des familles des personnes autistes ;
- Mettre en place une permanence pédagogique en vue d'assurer la continuité des activités des centres concernés par la scolarité des enfants en situation de handicap.

A ce sujet, le gouvernement a été saisi de mémorandums de la part de nombre d'acteurs associatifs dans le domaine du handicap, comportant une série de doléances et de propositions, dont une grande partie figure parmi les mesures prises par le gouvernement face à cette pandémie.

■ Personnes en situation de rue

Le gouvernement s'est employé à apporter des services d'assistance sociale au profit des personnes en situation de rue et à les protéger contre la propagation du coronavirus, à travers la mobilisation et l'équipement d'espaces de prise en charge (dont le nombre a atteint 145 espaces et est appelé à évoluer au besoin) et des prestations d'accueil, d'hébergement et de restauration.

Une commission centrale et des commissions provinciales de veille ont été mises en place pour assurer le suivi de cette catégorie et veiller à la stérilisation des espaces d'accueil. Les autorités locales ont également organisé des rondes pour localiser les personnes en situation de rue.

Grace à cet effort collectif - des cadres et employés de l'Entraide nationale, du Croissant rouge marocain, des autorités locales, de collectivités territoriales, de la société civile et des bienfaiteurs-, quelque 6230 personnes sans abri ont été prises en charge, dont 1699 personnes ont été ramenées au sein de leurs familles à la date du 19 avril.

■ Personnes âgées

L'opération « Assalama » pour l'appui aux personnes âgées et personnes en situation de handicap a été lancée. Elle vise à mettre à disposition de cette catégorie le « kit assalama » pour l'hygiène et la prévention contre le coronavirus, dans les établissements de protection sociale à Rabat, Casablanca, Fès et Tanger dans un premier temps.

Parallèlement, sera lancée une campagne de diffusion de spots de sensibilisation dédiés à cette catégorie.

■ Femmes en situation difficile

Le gouvernement a pris une série de mesures d'urgence pour accompagner les femmes en situation difficile victime de violences, les femmes en situation de handicap et les femmes âgées.

Une campagne comprenant divers spots de sensibilisation a été lancée, en plus du suivi des cas de violence déclarés et la coordination en vue d'accélérer les interventions, d'assurer l'hébergement des victimes ou de les ramener au foyer conjugal, ainsi que le suivi permanent de l'état de santé des travailleurs et des bénéficiaires des prestations des centres d'accueil pour les femmes en situation difficile, en coordination avec l'Entraide Nationale.



5.5. Protection de la santé des détenus dans les établissements pénitentiaires

■ GRACE ROYALE

SM Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, a accordé sa grâce royale au profit de 5.654 détenus, qui ont été sélectionnés sur la base des critères humains et strictement objectifs, qui prennent en considération leur âge, leur état de santé précaire et la durée de leur détention, ainsi que la bonne conduite, le bon comportement et la discipline dont ils ont fait preuve tout au long de leur incarcération.

Conformément aux instructions royales, les bénéficiaires de la grâce royale seront soumis à une surveillance, à des tests médicaux, ainsi que la mise en quarantaine nécessaire, à leur domicile, pour assurer leur sécurité.

■ Mesures préventives

Conformément aux Hautes directives royales, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour protéger la population carcérale contre les risques de propagation du coronavirus, dont :

- La réduction du nombre de visiteurs à une seule personne ;
- La mise en isolement sous contrôle médical pour une durée de 14 jours des nouveaux détenus arrivant de pays étrangers (origine ou transit) pour s'assurer de la présence ou non d'une contamination ;
- davantage d'attention aux catégories des détenus vulnérables (malades, personnes âgées, femmes, enfants, mineurs, etc...) ;
- la soumission des détenus revenant des tribunaux et des hôpitaux à des examens médicaux avant leur incarcération ;
- la présentation obligatoire des détenus qui seront transférés vers d'autres destinations au staff médical de l'institution pénitentiaire avant leur sortie ;
- l'affectation d'un espace dédié aux nouveaux détenus, pour que ces derniers soient soumis à l'évaluation du staff médical de l'établissement avant l'assignation des cellules.

5.6. La situation des citoyens à l'étranger

■ Les citoyens bloqués à l'étranger

Des marocains se trouvaient à l'étranger avant la fermeture des frontières et les impératifs de l'état d'urgence sanitaire les ont obligés à demeurer hors du territoire national.

S'il n'a pas été jusqu'à présent possible de rapatrier ces compatriotes, du fait de considérations objectives, les missions diplomatiques et les centres consulaires du Royaume du Maroc s'activent, conformément aux directives royales, pour leur apporter l'appui et le soutien de première nécessité dans ces conditions exceptionnelles. Ils mettent à cet effet en œuvre une série de mesures, dont :

- La mise en place de cellules chargées d'assurer le suivi de la situation des marocains bloqués à l'étranger, au niveau de l'administration centrale et dans les représentations diplomatiques et consulaires ;
- L'hébergement des personnes incapables de couvrir les frais de leur résidence et leur restauration ;
- Prise en charge des frais d'acquisition des médicaments pour les personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que des frais d'interventions chirurgicales urgentes ;
- Mise en place d'un staff médical pour des consultations gratuites ;
- Mise en place d'une communication permanente à travers des plateformes électroniques et des numéros de mobile dédiés au niveau central et dans les représentations diplomatiques et consulaires ;
- L'intervention auprès des autorités étrangères compétentes pour la prolongation des durées de séjour arrivées à expiration ;
- La prise en charge des frais d'inhumation dans les cimetières islamiques pour les personnes décédées.

Il y a lieu également de rappeler que l'Office des Changes a permis à cette catégorie de bénéficier d'une dotation touristique exceptionnelle.

■ Les marocains résidant à l'étranger

Je salue ici les marocains résidant à l'étranger, qui vivent ces circonstances loin de leur pays. Je leur souhaite de sortir sains et saufs de cette pandémie afin qu'ils puissent retrouver leur pays et leurs familles où ils seront chaleureusement accueillis comme toujours.



6. Mesures économiques

Le gouvernement s'est fixé un objectif fondamental lors de cette période critique, celui d'accorder la priorité à la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens, et de limiter le nombre des victimes de la pandémie, à travers des mesures préventives qui ont atteint le stade de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.

6.1. Répercussions sévères sur l'économie nationale

L'ensemble des mesures préventives instaurées ont eu un grand impact sur la dynamique économique et l'activité des entreprises, ainsi que sur les finances publiques. Plusieurs entreprises ont été fermées et de nombreux secteurs ont été impactés, comme le tourisme, les secteurs tournés vers l'export et l'industrie automobile à l'arrêt depuis le 19 mars 2020, et les conséquences de cet arrêt pour les secteurs liés. Le secteur du textile pâtit également de cette situation du fait de perturbations dans ses marchés d'approvisionnement en Asie en général et particulièrement en Chine, parallèlement à une régression de la demande extérieure, notamment en Espagne et en France.

Les retombées sans précédent de cette pandémie menacent d'un marasme économique mondial, qui impactera négativement les économies nationales, dont celle de notre pays. Ceci se traduira par la baisse de la demande extérieure adressée au Maroc, notamment les exportations des nouveaux métiers du Maroc, des recettes du tourisme, des transferts des marocains résidant à l'étranger, des IDE, en plus de la baisse de la demande intérieure, de la décélération de l'activité productive et de la baisse de la consommation. Il y aura ainsi des retombées négatives sur la vie des entreprises, les performances de l'économie nationale, les équilibres macro-économiques, ainsi que sur les échanges commerciaux et la balance des paiements.

A cet égard, le gouvernement s'emploie au maximum de ses possibilités à apporter soutien et accompagnement aux entreprises en difficultés du fait de cette pandémie. Cependant, les entreprises qui ont pu faire face à cette conjoncture sont appelées à contribuer à l'effort collectif national, à travers la poursuite de leur activité de production, le maintien des emplois et l'acquittement de leurs obligations. Cela prend appui sur le fait de la capacité de l'économie nationale à dépasser cette crise est tributaire de l'étroite coopération entre le gouvernement et les acteurs économiques et sociaux.

Parallèlement à ces mesures conjoncturelles, l'effort est également concentré sur l'élaboration des scénarios à même de redynamiser l'économie nationale à travers la remise en marche progressive des différents secteurs d'activité.

6.2. Solidarité et espoir

Il faut noter que les crédits alloués, qui sont puisés du fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, pour soutenir l'économie nationale et les secteurs les plus impactés, ainsi que pour réduire les répercussions sociales de cette crise, bénéficieront également aux entreprises et secteurs d'activité les plus touchés.

En revanche, les catégories qui n'ont pas besoin de ce soutien, sont appelées à contribuer à l'effort national collectif, en continuant à s'acquitter de leurs devoirs tout en veillant à la continuité de la production.

En dépit de cette crise et de ses répercussions, nous regardons l'avenir avec espoir et optimisme. En effet, l'économie nationale se portait bien avant cette pandémie, et la majorité des indicateurs à fin mars 2020 étaient positifs. Grâce à cette situation et à la solidité des fondements de notre économie, et en veillant à saisir l'opportunité qui nous est offerte, nous serons à même de renforcer et de moderniser notre tissu économique et industriel et d'améliorer notre compétitivité, les crises économiques étant souvent porteuses de nouvelles opportunités de croissance.

Nous nous attelons à la tâche avec sérieux, visant en permanence la reprise rapide de l'activité économique, principal garant de la production et de la création d'opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, mais aussi pour le maintien de la solidité des fondements de l'économie nationale et leur redressement.

A cet effet, les efforts du gouvernement seront concentrés sur l'élaboration d'une approche globale pour appréhender la situation économique et ses impératifs de soutien à l'économie nationale, d'une part au niveau de l'allègement des répercussions sur les finances publiques et les grands équilibres, et d'autre part au niveau du soutien aux entreprises en donnant la priorité aux secteurs vitaux pour garantir le maintien de leur capacité d'emploi et de production.

6.3. Appui des finances publiques et maintien des grands équilibres

Il est naturel que le ralentissement de l'activité économique dû à la pandémie, impacte les recettes du budget de l'Etat, du fait du recul de nombreuses activités et de la baisse du rythme de recouvrement des créances publiques. Ceci a amené le gouvernement à prendre des mesures qui pourraient demander des sacrifices de la part de tous, mais qui demeurent nécessaires pour assurer le fonctionnement normal du service public et le respect des engagements financiers de l'Etat, y compris ceux requis pour gérer les répercussions de cette pandémie, mettre à niveau le secteur de la santé et servir les salaires des fonctionnaires.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle des finances publiques, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant



à maîtriser les dépenses publiques. Les principales mesures prises dans ce cadre sont décrites ci-dessous :

■ Rationalisation des dépenses publiques

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques et de l'affectation des ressources disponibles aux impératifs dictés par les répercussions de la pandémie, il a été décidé au cours de cette période exceptionnelle et jusqu'à fin juin prochain, de réduire ou d'annuler les dépenses non nécessaires, comme les dépenses de transport et de déplacement, la gestion des parcs automobile, les dépenses relatives aux cérémonies et manifestations internationales et autres. Cependant, les dépenses nécessaires seront maintenues, comme celles relatives aux salaires des fonctionnaires, les dépenses d'investissement, les dépenses dédiées à la gestion de la pandémie, les dépenses destinées à lutter contre les effets de la sécheresse, ainsi que les dépenses sociales objet d'engagements.

Il a également été décidé de reporter d'autres dépenses, comme celles relatives aux promotions, dont nous avons exclu deux catégories uniquement du fait de leur présence en première ligne face à la pandémie, celles des fonctionnaires et agents relevant des administrations chargées de la sécurité intérieure et celle des professionnels de la santé. Cette décision est une mesure conjoncturelle et ne remet aucunement en question les droits acquis de toutes les catégories concernées.

A cet égard, les informations colportées récemment à travers les réseaux sociaux, concernant la volonté du gouvernement de supprimer des dépenses à caractère social, comme les bourses des étudiants et les dépenses du fonds de cohésion sociale, sont fausses et sans fondement.

Le gouvernement a opté durant cette période pour une opération de rationalisation volontariste et globale et non une opération d'austérité, deux approches bien différentes. Et même si nous n'excluons pas le recours à l'avenir à une loi de finances rectificative, nous avons préféré attendre pour une plus grande clarification de la situation et particulièrement ses retombées budgétaires et financières.

Le gouvernement a ainsi pris une série de mesures :

■ Recours au financement extérieur

Dans le cadre de la lutte contre les répercussions sans précédent de la pandémie de Corona et de ses effets négatifs sur l'économie nationale, et afin de répondre de manière proactive aux futurs besoins de financement, le gouvernement a adopté le décret-loi 2.20.320 relatif au dépassement du plafond du financement extérieur tel que fixé par l'article 43 de la loi de finances n° 70.19 pour l'année budgétaire 2020.

Cette autorisation permet au gouvernement de relever le plafond des financements extérieurs de manière urgente et exceptionnelle, afin de recourir aux institutions et marchés financiers internationaux pour lever des fonds et, partant, disposer des devises nécessaires pour l'acquisition des biens et services, particulièrement les produits de base, les dispositifs et équipements médicaux, les médicaments, les produits alimentaires, énergétiques et autres.

Dans ce cadre, notre pays a eu recours, en date du 7 avril, à l'utilisation de la totalité de la ligne de précaution et de liquidité du Fonds Monétaire International, soit l'équivalent de 3 milliards de dollars remboursables sur 5 années, avec une période de grâce de 3 années.

Il est à souligner que ce montant n'est pas destiné au financement intérieur, c'est-à-dire au budget général, mais concerne principalement la mise à disposition des devises nécessaires au financement de nos importations en biens et services et au financement du déficit du compte courant de la balance des paiements.

Le recours à cette ligne de précaution et de liquidité en ce moment particulier s'inscrit dans le cadre d'une approche proactive.

Le gouvernement a adopté cette mesure par un décret-loi, anticipant les évolutions accélérées qui se produisent aujourd'hui sur les marchés mondiaux et profitant d'une opportunité qui était disponible quelques jours avant l'ouverture de la session du printemps du Parlement.

■ Adaptation du système bancaire

En vue de soutenir l'économie nationale, et au regard de l'incidence majeure sur l'économie mondiale de la pandémie actuelle, avec une forte incertitude entourant l'ampleur et la durée de ses effets sur la majorité des secteurs au niveau national, Bank Al Maghrib a adopté une série de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises. Il s'agit notamment de :

- La baisse du taux directeur principal de 2,25 % à 2 % ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par Bank Al-Maghrib en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- L'allongement de la durée des refinancements ;
- L'intégration des crédits de fonctionnement au côté des crédits d'investissement dans le cadre du refinancement des



entreprises.

6.4. Mesures au profit des entreprises

Concernant les entreprises, particulièrement les TPME, ainsi que les professions libérales dont les activités ont été grandement entravées, voire arrêtées dans certains cas, le gouvernement a pris des mesures réparties sur trois volets concernant l'allègement des charges, le soutien à la trésorerie des entreprises et l'appui à l'investissement et la facilitation de l'accès aux marchés.

■ Allègement des charges

Il a été procédé à cette allègement notamment à travers :

- La Suspension du paiement des charges sociales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 30 juin sans paiement de frais ni de pénalités ;
- La possibilité pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 MDhs, de bénéficier si elles le souhaitent d'un report du dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La suspension des contrôles fiscaux et des ATD jusqu'au 30 juin 2020.

■ Soutien à la trésorerie des entreprises

Il a été procédé au soutien de la trésorerie des entreprises notamment à travers :

- L'accélération des paiements au profit des entreprises, en particulier les PME et les TPE, et ce pour réduire la pression sur leur trésorerie et leur permettre de remplir leurs obligations financières ;
- La mise en place auprès des de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), d'un nouveau mécanisme de garantie appelé « DAMANE OXYGENE », destiné aux entreprises dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de DH, ou est situé entre 200 et 500 millions de DH. Ce nouveau produit de garantie vise la mobilisation de financements bancaires supplémentaires et couvre 95% du montant du crédit.
- La mise en place d'un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs, impactés par la crise du Covid-19, pouvant atteindre un montant de 15 000 dirhams. Ce crédit, qui sera disponible à partir du 27 avril 2020, est remboursable sur une période

pouvant aller à 3 ans avec un délai de grâce d'un an. Les intérêts y afférents seront totalement pris en charge par le secteur des assurances. Ce dernier contribuera, en outre, pour un montant de 100 millions de dirhams au mécanisme de garantie mis en place par l'État, à travers la Caisse Centrale de Garantie.

■ Soutien de l'investissement et facilitation de l'accès aux marchés

Il a été procédé à ce soutien notamment à travers :

- Le programme « Imtiaz technologies » qui appuie les TPME investissant dans la fabrication de produits et équipements permettant de faire face à la pandémie Covid-19 et permet à ces entreprises de bénéficier de financements à hauteur de 30% du montant global de l'investissement, plafonné à 10 MDH pour les PME et 1,5 MDH pour les TPE ;
- La prise de mesures d'accompagnement au profit des établissements et entreprises publics pour garantir la souplesse dans la gestion, notamment en ce qui concerne les budgets, le respect des dépenses d'investissement et de fonctionnement et la réalisation des marchés, afin de préserver la contribution de ces établissements et entreprises à la dynamisation de la vie économique ;
- La simplification de l'accès des entreprises aux marchés et à la commande publique à travers le portail de la commande publique et numérisation de certaines procédures.

■ Facilitation des prestations numériques au profit des entreprises

La conjoncture exceptionnelle que nous vivons, du fait de la pandémie du coronavirus, a démontré le besoin impérieux de technologies numériques pour l'administration et l'économie. Ceci confirme la pertinence de l'option prise par notre pays en matière d'accélération de la mutation numérique, qui a permis de s'adapter à cette nouvelle situation en fournissant de nombreuses prestations à distance pour répondre aux besoins du secteur privé, dont à titre d'exemple :

Le dépôt en ligne des états de synthèse sous format numérisé ou l'accès à distance au registre de commerce et au casier judiciaire à travers le portail mahakim.ma, ainsi que la consultation à distance de l'état d'avancement des dossiers ;

- La mise en service du registre national électronique des suretés mobilières, qui vise à simplifier les procédures et à réaliser la célérité, l'efficacité, la transparence lors de l'enregistrement des suretés mobilières pour les accès au financement des entreprises, notamment les TPE et le PME ;
- Mise en œuvre du traitement dématérialisé conformément aux dispositions des articles 53 et 54 du Règlement de



construction général relatives au dépôt et à l'étude des demandes de permis de construire et de permis d'habiter, de certificats de conformité, et leur remise via une plateforme digitale interactive et unifié sur l'ensemble du territoire national ;

- Simplification des procédures de déclaration des salariés affiliés à la CNSS en arrêt provisoire d'activité. Ces déclarations peuvent être faites de manière hebdomadaire à partir d'avril 2020.

■ Veille au maintien de la bonne gouvernance des entreprises

Pour faciliter la tenue des instances délibératives des sociétés anonymes en vue d'arrêter les comptes relatifs à l'année budgétaire 2019, conformément aux dispositions de la loi 17-95, le gouvernement a élaboré le projet de loi n° 27-20 relatif au déroulement des travaux des organes de direction des sociétés anonymes et les modalités de tenue des assemblées générales pendant la période de crise sanitaire. Ceci vise à mettre en place des procédures souples au profit des établissements et entreprises publics et privés et de maintenir la continuité des secteurs vitaux. Ce projet est soumis au Parlement pour approbation.

7. Conclusion

Enfin, en tant que Marocains, nous devons être fiers de ce que nous avons tous accompli face à cette pandémie, si bien que le Maroc est donné en exemple au niveau international.

Ceci a érigé notre pays en modèle au niveau international, en matière d'unité du rang et de pertinence de la gestion de cette crise mondiale.

Nous devons également être fiers de la cohésion de l'ensemble des composantes du peuple marocain, sous la conduite de SM Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, dans la lutte contre ce fléau sans précédent.

Grâce au Tout Puissant, à la vision éclairée de SM Le Roi, que Dieu le préserve, et à l'exemplarité dont a fait preuve le peuple marocain, le Royaume a pu jusqu'à présent agir avec anticipation et discernement, s'appuyer sur ses propres moyens, et développer des réponses nationales, notamment pour les médicaments et équipements médicaux. Nous ambitionnons d'aller plus en avant sur cette voie.

La conjoncture particulière et exceptionnelle que nous vivons du fait de cette pandémie requiert davantage d'entraide et de solidarité, de faire appel aux grandes valeurs civilisationnelles des marocains et de témoigner une plus grande confiance dans les Institutions du pays.

Face à cette conjoncture sensible l'ensemble des membres du gouvernement, les membres du parlement, de la majorité et de l'opposition, ainsi que l'ensemble des acteurs publics et privés, sont appelés à laisser de côté les surenchères, les frictions et les calculs qui ne servent pas l'unité et la cohésion nationale face à cette pandémie.

Nous sommes sur le même navire, et la survie de chacun est tributaire de celle de tous. Si cette pandémie nous a appris la leçon de la communauté du destin pour l'ensemble de l'humanité, ceci est d'autant plus avéré pour la population d'un seul pays.

A cet égard, il convient de saluer la solidarité et la cohésion dont ont fait preuve les institutions officielles, gouvernementales, partisanes et syndicales, les opérateurs économiques et les différentes potentialités civiles, médiatiques et associatives, et leur mobilisation pour contribuer au fonds de gestion de la pandémie du coronavirus, qui continue quotidiennement à recevoir des dons. Les circonstances que nous vivons sont difficiles et certaines mesures prises ont un grand impact. Elles butent parfois sur des incompréhensions ou des entraves sur le terrain, c'est pour cela que nous accordons le plus grand intérêt aux doléances qui nous parviennent. Toutefois, ces difficultés ne peuvent occulter les retombées positives de ces mesures, qui doivent être revues en permanence.

Il faut souligner également que l'ensemble des mesures prises par le gouvernement dans cette conjoncture exceptionnelle sont principalement destinées aux catégories précaires et aux entreprises les plus affectées dans le cadre d'une approche solidaire, qui mérite d'être soutenue par la société civile au plan notamment de la sensibilisation.

Il convient également d'attirer l'attention sur une question qui importe tout autant que le respect des dispositions du confinement sanitaire, celle de la lutte contre les fausses informations et de l'attachement exclusif aux sources d'information officielles. C'est là une responsabilité collective et individuelle, dont la réussite est une condition pour la sécurité et la quiétude.

Nous sommes convaincus que nous dépasserons cette crise, forts en cela de notre foi en Dieu, que nous implorons de nous prémunir de cette pandémie. Nous misons principalement, après cela, sur la poursuite de la cohésion nationale, sous la conduite éclairée de SM Le Roi que Dieu le préserve, et sur la solidarité entre toutes les composantes de la société, le respect par les citoyens des dispositions de l'état d'urgence sanitaire, particulièrement dans son volet de confinement, et de l'observation des précautions individuelles. Nous dépasserons cette phase par la grâce de Dieu en ayant tiré bénéfice de ses enseignements, sur les plans de la définition des priorités, du renforcement de l'autosuffisance, de la promotion de l'élément humain. Nous nous employons à présent, non pas seulement pour limiter les dégâts, mais aussi pour assurer un retour rapide et approprié à une dynamique positive pour réaliser un développement intégré et durable. Pour revenir plus forts vers les chantiers sociaux et les grandes réformes engagés par le Maroc. Aussi, pour retrouver la dynamique que nous avons connue avant cette crise, notamment à travers le programme « Intilaka » pour l'appui à l'entreprise et l'emploi des jeunes.

